



# Formation vaccination contre la rougeole

Direction de santé publique  
Service en maladies infectieuses

Le 4 mars 2024  
Mise à jour le 30 avril 2026

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Québec 

# Plan de la présentation

1. Informations de la maladie
2. Programme de vaccination contre la rougeole
3. Responsabilités professionnelles et légales
4. Vaccination contre la rougeole
5. Documentation
6. Outils et liens importants

**En cas de divergence, veuillez noter que le PIQ prévaut toujours sur ces informations.**

# Informations de la maladie

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

# Rougeole - Contexte

- Depuis 2024, le Canada connaît une **recrudescence de la rougeole**, marquée par une transmission soutenue multiprovinciale.
- Ce qui a mené en 2025 à la **perte du statut** d'élimination de la rougeole acquis en 1998.
- Pour plus d'informations sur l'évolution de l'épidémiologie, vous pouvez consulter les liens suivants :
  - [Page populationnelle de la rougeole](#) provinciale;
  - [Page du gouvernement du Canada](#) sur la surveillance de la rougeole sur [canada.ca](https://canada.ca).

# Rougeole - Généralités

- Maladie virale aiguë et grave.
- La rougeole est l'une des maladies les plus contagieuses, avec une transmission fréquente avant même que le diagnostic ne soit suspecté.
- Chez une personne non immunisée, le **risque d'infection après exposition est  $\geq 80$  %**.
- Le virus se propage le plus souvent au début de la maladie ou avant que les personnes sachent qu'elles ont la rougeole.
- Contagiosité de la personne malade : **4 jours avant l'éruption cutanée** et se poursuivant **jusqu'à 4 jours après**.

# Rougeole - Généralités (suite)

- La rougeole se transmet :
  - Par voie aérienne : peut rester en suspension dans l'air jusqu'à 2 heures après le départ d'une personne infectée;
  - Par projection de gouttelettes respiratoires: issues des sécrétions du nez ou de la gorge d'une personne infectée d'une discussion, de toux ou d'éternuements.

La période d'incubation varie habituellement de **7 à 14 jours entre le contact** et le début du rash. Elle peut, à l'occasion, aller **jusqu'à 21 jours** chez les personnes immunodéprimées et chez celles qui ont reçu des immunoglobulines.

# Rougeole - Tableau clinique

- Débute par une atteinte importante de l'état général, une fièvre élevée, une conjonctivite, de la photophobie, de la rhinorrhée et de la toux.
- Des taches blanchâtres (taches de Koplik) peuvent s'observer sur la face interne des joues, près des molaires.
- De **3 à 5 jours plus tard**, une éruption cutanée maculopapulaire s'ajoute; elle débute au visage et au cou, puis s'étend au thorax et aux membres.
- L'éruption dure de **3 à 7 jours**. De 10 à 20 % des cas auront besoin d'hospitalisation.

# Rougeole - Complications

- L'otite moyenne (de 7 à 9 % des cas).
- L'infection respiratoire, telle que la laryngotrachéobronchite, la bronchite et la pneumonie (de 1 à 6 % des cas).
- La diarrhée persistante, surtout chez les nourrissons (8 % des cas).
- L'encéphalite (1 cas sur 1 000 à 2 000 environ). L'encéphalite est une complication grave pouvant laisser des séquelles neurologiques.
- Le décès (1 cas sur 3 000 au Canada).
- Les personnes les plus à risque de complications et de présentation grave de la maladie sont :
  - Les enfants de moins de 12 mois;
  - Les femmes enceintes réceptives à la rougeole;
  - Les personnes immunodéprimées.

# Programme de vaccination contre la rougeole

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

# Programme de vaccination

- La rougeole est une maladie évitable par la vaccination. Le vaccin est composé de **virus vivants** atténués et il est inclus dans le Programme québécois d'immunisation.
- Les personnes considérées comme protégées (non réceptives) contre la rougeole sont celles qui :
  - Sont nées avant 1970;
  - Sont vaccinées adéquatement pour l'âge en fonction des recommandations du PIQ;
  - Ont une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole;
  - Ont une attestation médicale confirmant avoir eu la rougeole avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, tous les cas de rougeole diagnostiqués doivent être confirmés par une sérologie, une recherche virale ou la présence de manifestations cliniques compatibles et d'un lien épidémiologique avec un cas confirmé). L'infection par la rougeole confère une immunité permanente.

# Responsabilités professionnelles et légales

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

# Rôles et responsabilités du vaccinateur

## Tout vaccinateur doit :

- Vérifier, avant de lui administrer un vaccin, **le statut et l'histoire vaccinale** de la personne à l'aide de son carnet de vaccination, de son dossier médical, de son dossier de santé ou du registre de vaccination, si ce dernier est accessible au professionnel habilité.
- Déterminer la **pertinence de vacciner** la personne à la lumière des données recueillies, des indications et des contre-indications.
- **Renseigner** la personne ou son représentant légal sur les **avantages et les risques** de la vaccination, qui sont mentionnés dans les feuilles d'information destinées à la population, fournies avec le PIQ.
- **Obtenir le consentement ou le refus libre et éclairé** de la personne ou de son représentant légal avant de procéder à la vaccination.

# Rôles et responsabilités du vaccinateur (suite)

## Tout vaccinateur doit :

- Respecter **les indications, la posologie, la voie d'administration, les techniques d'administration et d'atténuation de la douleur et de l'anxiété**, ainsi que le **calendrier** de vaccination.
- Respecter les **consignes pour la manipulation et la conservation** des produits immunisants.
- **Noter les vaccinations** dans le dossier, le registre de vaccination et le carnet de vaccination (voir *techniques d'administration*, [Documentation de la vaccination](#)). Le professionnel habilité peut déléguer la tâche d'inscrire les vaccinations dans le registre à une tierce personne (ex. : un commis).
- Noter également dans le dossier que le **consentement ou le refus de vaccination a été obtenu**. Dans le registre, le consentement étant implicite, seul le refus doit être inscrit.

# Rôles et responsabilités du vaccinateur (suite)

## Tout vaccinateur doit :

- Assurer la **surveillance requise immédiatement après la vaccination**. Respecter la conduite à tenir en cas de réaction à la suite de la vaccination (incluant l'administration d'adrénaline).

Extraits du PIQ, *Responsabilités professionnelles et légales*, devoirs et obligations de :

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-responsabilites-professionnelles-et-legales/pratique-vaccinale/>  
(22 novembre 2023)

# Vaccination contre la rougeole

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

# Vaccin contre la rougeole

- Vaccin **vivant** atténué
- **Contient les virus atténués** suivants : la rougeole, la rubéole et les oreillons
- La page du PIQ : [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/immunisation/vaccins/vaccin-rougeole-rubeole-oreillons) doit être consultée avant de vacciner
- Le calendrier régulier inclut **2 doses** du vaccin [RRO-Var](#) :
  - 1 dose dès l'âge de 1 an
  - 1 dose à l'âge de 18 mois

# Indications

## Préexposition

- G** Vacciner les enfants le jour de leur 1<sup>er</sup> anniversaire ou le plus tôt possible après cette date.
- G** Vacciner les enfants âgés de 6 à 11 mois à risque accru d'exposition à la rougeole parce qu'ils se rendent dans une zone où la maladie est endémique ou épidémique.  
  
Pour obtenir des renseignements concernant les pays où existe un risque accru d'exposition à la rougeole, voir le [Guide d'intervention santé-voyage](#).
- G** Vacciner les personnes considérées comme non protégées contre l'une ou l'autre de ces infections.  
  
Voir les sections ci-dessous pour connaître les critères de protection contre la rougeole, la rubéole et les oreillons.

## Postexposition

- G** Vacciner les personnes âgées de 6 mois et plus considérées comme non protégées dans les 72 heures qui suivent le 1<sup>er</sup> contact avec un cas de rougeole.  
  
Dans certains cas, comme chez les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées et les enfants de moins de 1 an, des [Ig](#) ou des [IgIV](#) sont recommandées. Pour plus de détails, voir [Ig](#) et la [Fiche technique pour la gestion des cas et des contacts : La rougeole](#).

# Contre-indications

- Anaphylaxie suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique, excluant les œufs
- États d'immunodépression (personne immunodéprimée : [Immunodépression - Vaccinologie pratique - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](http://www.msss.gouv.qc.ca/immuno/immuno.html))
- Grossesse
- Tuberculose active non traitée

# Contre-indications : précision sur l'immunodépression

- Les vaccins vivants atténués sont généralement contre-indiqués pour éviter des effets indésirables consécutifs à une réplication incontrôlée du virus vaccinal.
- Pour déterminer si une personne est immunodéprimée, **l'évaluation se fait au cas par cas** :
  - Éléments à considérer :
    - Informations sur la maladie et le traitement (incluant la posologie)
    - Avis du médecin traitant ou du pharmacien
    - Consultation des sections pertinentes du PIQ ([selon le PIQ - thérapies immunodépressives](#))
  - En cas de doute, se concerter avec :
    - Les collègues, le chef d'équipe ou l'ASI
    - Conseillère en soins infirmiers - DSI
    - Ligne expertise de la DSPublique : 418 389-1510

# Contre-indications : précision sur l'immunodépression (suite)

- Les vaccins vivants atténués sont généralement contre-indiqués pour éviter des effets indésirables consécutifs à une réplication incontrôlée du virus vaccinal.
- Pour déterminer si une personne est immunodéprimée, l'évaluation se fait au cas par cas :
  - Éléments à considérer :
    - Informations sur la maladie et le traitement (incluant la posologie)
    - Avis du médecin traitant ou du pharmacien
    - Consultation des sections pertinentes du PIQ ([selon le PIQ - thérapies immunodépressives](#))
  - En cas de doute, se concerter avec :
    - Les collègues, le chef d'équipe ou l'ASI
    - Conseillère en soins infirmiers - DSI
    - Ligne expertise de la DSPublique : 418 389-1510

# Précautions

- Les personnes infectées par le **VIH** qui sont asymptomatiques pourraient être vaccinées si le médecin traitant est d'avis que le risque de la maladie est plus élevé que le risque potentiel du vaccin. **La décision d'administrer le vaccin sera prise après consultation d'un spécialiste connaissant la maladie et le vaccin.**
- Les personnes qui présentent une thrombocytopénie dans le mois suivant l'administration d'un vaccin comprenant le composant contre la rougeole : valider la conduite avec la Direction de santé publique.

# Interactions

- Le vaccin RRO peut être administré le même jour qu'un autre vaccin **vivant atténué** injectable ou que le vaccin Influenza intranasal ou un test à la tuberculine (TCT ou TLIG), ou à **au moins 4 semaines d'intervalle**.
- Valider si d'autres vaccins vivants ont été administrés il y a moins de 4 semaines :
  - Valider au SIPMI et/ou au carnet les autres vaccins administrés;
  - Valider au PIQ, section Vaccins (au début de chaque vaccin) afin de voir si le vaccin est vivant ou inactivé.

# Interactions (suite)

- Le vaccin doit être administré **2 semaines avant** l'administration d'immunoglobulines, de sang ou d'autres produits sanguins.
- **Après l'administration d'immunoglobulines ou d'autres produits sanguins, on devra respecter un intervalle pouvant aller jusqu'à 11 mois avant d'administrer le vaccin RRO** (au besoin, consulter *Vaccinologie pratique*, [Intervalles entre les immunoglobulines, les autres produits sanguins et les vaccins](#)).

# Personnes considérées protégées (non réceptives)

Les doses de vaccin doivent avoir été reçues à partir de l'âge de 1 an selon un intervalle d'au moins 4 semaines entre les doses.

## Considérées comme protégées :

- Personnes nées avant 1970
- Personnes ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole
- Personnes ayant subi une épreuve diagnostique démontrant qu'elles ont fait la rougeole (ex. : TAAN, sérologie)
- Personnes ayant une attestation médicale confirmant qu'elles ont eu la rougeole avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996

# Personnes considérées protégées (non réceptives) (suite)

- Personnes ayant une **preuve écrite de vaccination** contre la rougeole. Le nombre de doses requises pour considérer les personnes comme protégées varie :
  - 2 doses :
    - Personnes nées depuis 1980
    - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui sont des stagiaires ou des travailleurs de la santé, des voyageurs ou des recrues militaires
  - 1 dose :
    - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui ne sont ni des stagiaires, ni des travailleurs de la santé, ni des voyageurs, ni des recrues militaires

# Particularités

## Enfants :

- Pour les enfants de moins de 18 ans qui ne possèdent **pas de preuve de vaccination** (dossier médical, carnet de vaccination ou registre de vaccination du Québec), le vaccinateur doit amorcer leur vaccination selon [le calendrier adapté à leur âge.](#)

## Adultes :

- Personnes qui **ne peuvent pas prouver leur statut vaccinal** :
  - Les personnes qui n'ont pas de preuve d'immunité (vaccination, sérologie ou épreuve diagnostique) doivent être vaccinées sans délai. Il n'y a pas de risque accru à administrer le vaccin à une personne qui possède des anticorps contre la rougeole, la rubéole ou les oreillons.

# Particularités (suite)

- Les travailleurs de la santé nés entre 1970 et 1979 ciblés pour la vaccination contre la rougeole (2 doses) sont **ceux qui travaillent ou circulent dans des espaces partagés avec la clientèle** des établissements de santé (CH, CLSC, etc.). Les intervenants offrant des soins ou des services à des usagers hors établissement sont également inclus.

# Particularités (suite)

- Une dose de vaccin contre la rougeole administrée **avant l'âge de 1 an ne doit pas être considérée valide** et la mise à jour de la vaccination est recommandée :
  - « Il est possible que les enfants âgés de moins de 1 an ne répondent pas au vaccin contre la rougeole en raison d'une interférence avec les anticorps maternels. De plus, la vaccination avant l'âge de 1 an peut réduire la réponse immunitaire aux doses subséquentes. ».

# Administration

**Pour les personnes non protégées, tel que décrit dans la diapositive précédente :**

## Calendrier de M-M-R II et Priorix

Âge	Nombre de doses	Précisions
1 an et personnes nées depuis 1980	2	Intervalle minimal : 4 semaines  Étant donné que 2 doses sont requises à l'âge de 1 an ou plus, si un enfant a reçu le vaccin RRO entre l'âge de 6 mois et 1 an (voir <a href="#">Indications</a> ), 2 autres doses lui seront administrées à l'âge de 1 an ou plus
Personnes nées entre 1970 et 1979	1 ou 2	Voir <a href="#">Personnes considérées comme protégées contre la rougeole</a>

Pour l'immunisation contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle, le calendrier régulier inclut :

- 1 dose du vaccin [RRO-Var](#) dès l'âge de 1 an;
- 1 dose du vaccin [RRO-Var](#) à l'âge de 18 mois.

# Vaccin RRO

- Vaccin **vivant** atténué
- Contient les virus atténués suivants : la rougeole, la rubéole et les oreillons
- **2 fioles à reconstituer :**
  - 1 fiole de vaccin lyophilisé
  - 1 fiole de diluant
- Les vaccins et les diluants sont dans des boîtes séparées
- **Administer le vaccin le plus rapidement possible après sa reconstitution en le conservant entre 2 et 8 °C**
- **Administer le contenu du format unidose par voie sous-cutanée**

\*Les vaccins doivent être conservés dans un réfrigérateur monitoré entre 2 et 8°C en tout temps\*

# Technique d'administration du vaccin sous-cutanée

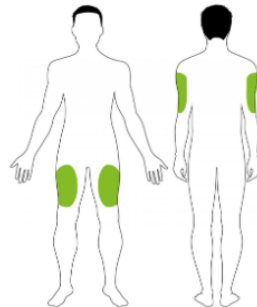
## Sites d'injection SC

### Site d'injection

Face antérolatérale externe de la cuisse (site privilégié chez les enfants âgés de moins de 12 mois)

Région du muscle deltoïde

Face latéropostérieure du bras



### Aiguille

Calibres 25-27

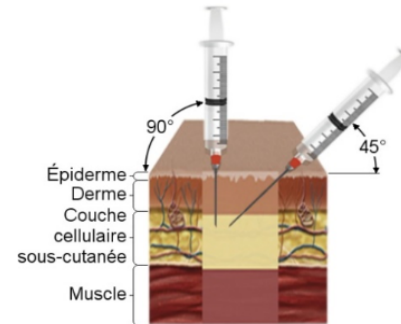
Angle à 45°

1,6 cm (5/8 po)

Angle à 90°

1,3 cm (1/2 po)

### Procédure



Adapté de CESS, *Méthodes de soins informatisées*

Choisir la longueur de l'aiguille selon l'angle d'insertion utilisé.

Pincer la peau entre le pouce et l'index afin d'élever le tissu sous-cutané.

Enfoncer l'aiguille rapidement et fermement.

Relâcher les tissus.

Ne pas aspirer.

Injecter rapidement le produit.

Source: [Techniques d'administration - Administration des produits immunisants - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](http://Techniques d'administration - Administration des produits immunisants - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca))

# Urgence en vaccination

## Anaphylaxie

- Un début soudain
- Une progression rapide de signes et de symptômes
- Atteinte d'au moins deux systèmes :
  - **Dermatologique** : urticaire, érythème, angio-œdème progressif localisé (visage, bouche) ou généralisé, prurit généralisé avec *rash*, rougeur et démangeaison des yeux
  - **Circulatoire** : tachycardie, hypotension allant jusqu'au choc, perte de conscience
  - **Respiratoire** : œdème des voies respiratoires supérieures (enrouement ou difficulté à avaler), toux persistante, bronchospasme, stridor, voix rauque, détresse respiratoire avec tachypnée, tirage, cyanose
  - **Digestif** : vomissements, diarrhée, douleur abdominale
- Survient **dans les 30 minutes suivant** la vaccination (souvent quelques minutes après l'injection)

# Réaction vagale versus anaphylactique

## Signes et symptômes de la réaction vasovagale et de la réaction anaphylactique

	Réaction vasovagale	Réaction anaphylactique
<b>Délai (après l'injection)</b>	Parfois avant, mais habituellement de quelques secondes à quelques minutes après l'administration du produit.	Dans les 30 minutes qui suivent l'administration du produit. Les réactions les plus graves surviennent dans les 15 premières minutes.
<b>État de conscience</b>	Sensation de perte de conscience, étourdissements, perte de conscience ou même convulsions dans certains cas.	Anxiété au début et évolution vers la perte de conscience dans les cas graves.
<b>Respiration</b>	Respiration ralentie, apnée de quelques secondes dans certains cas.	Difficultés respiratoires : toux, éternuements, dyspnée, respiration sifflante, stridor.
<b>Pouls</b>	Ralenti et faible, mais régulier.	Rapide, faible et irrégulier.
<b>Peau, téguments</b>	Diaphorèse, peau froide, teint pâle.	Peau chaude au début, évolution vers la pâleur et la froideur des téguments. Prurit et urticaire (> 90 % des cas). Œdème facial, œdème de la langue.
<b>TA</b>	Hypotension.	Hypotension (pression systolique < 90 mm Hg) et évolution possible vers le collapsus cardiovasculaire.
<b>Système gastro-intestinal</b>	Nausées, vomissements.	Nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée.
<b>Traitement</b>	Coucher la personne sur le dos, les jambes soulevées (ou la faire asseoir la tête entre les jambes). Bien aérer la pièce. Placer une serviette humide et froide sur le visage de la personne. Rassurer la personne. Prendre les signes vitaux de la personne.	Voir les diapositives suivantes: Urgence liée à la vaccination.
<b>Prévention</b>	Ne jamais vacciner une personne lorsqu'elle est debout. Avant la vaccination, lui demander si elle a tendance à s'évanouir; si oui, lui demander de prendre la position allongée. Il est possible de réduire le risque d'évanouissement en prenant des mesures pour atténuer le stress (diminuer la période d'attente, préparer les vaccins à l'abri des regards, vacciner la personne rapidement).	Avant la vaccination, demander à la personne si elle a déjà fait une réaction allergique à un produit quelconque; dans l'affirmative, vérifier l'histoire clinique, lui demander le nom de ce produit et prendre la décision appropriée.

# Urgence liée à la vaccination

## Intervention d'urgence

- Administrer l'adrénaline dans **un site autre que celui ou ceux où les vaccins ont été administrés ou à 2,5 cm du point d'injection** d'un vaccin par voie intramusculaire (IM).
- Répéter **toutes les 5 à 15 minutes** selon l'état clinique s'il n'y a pas d'amélioration des signes vitaux.

Adrénaline 1:1000	
Âge	Posologie
2 à 6 mois	0,07 ml
7 à 17 mois	0,1 ml
18 mois à 4 ans	0,15 ml
5 ans	0,2 ml
6 à 9 ans	0,3 ml
10 à 13 ans	0,4 ml
≥ 14 ans	0,5 ml

**Établir un plan d'urgence avec les rôles de chacun bien définis**

# Gestion du produit

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

# Gestion du produit

- Suivre les normes de pratique et de gestion des produits immunisants du MSSS.<sup>1</sup>
- S'assurer de relever la température minimale, maximale et actuelle du réfrigérateur deux fois par jour et avoir un plan de relève si le réfrigérateur n'est pas entre 2 °C et 8 °C.

<sup>1</sup>[Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins – Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

# Gestion du produit (suite)

- En cas de bris de chaîne de froid (température  $< 2^{\circ}\text{C}$  ou  $> 8^{\circ}\text{C}$ ) :
  - Placer les vaccins dans un réfrigérateur entre  $2^{\circ}\text{C}$  et  $8^{\circ}\text{C}$
  - Ne pas utiliser les produits
- En centre hospitalier :
  - Contacter la pharmacie
- Dans les autres milieux de vaccination :
  - Contacter la Direction de santé publique au 418 389-1510.

# Documentation

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

# Feuillelet d'information

**Vaccin RRO**  
Vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons

La vaccination,  
la meilleure protection

Avril 2018

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et leurs complications.

Maladies	Signes et symptômes	Complications possibles
<b>Rougeole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rougeurs</li> <li>Toux</li> <li>Fièvre</li> <li>Conjonctivite (yeux rouges)</li> <li>Atteinte de l'état général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orbite (7 à 9 % des cas)</li> <li>Pneumonie (1 à 6 % des cas)</li> <li>Convulsions</li> <li>Domages permanents au cerveau (1 cas sur 1 000 à 2 000)</li> <li>Décès (1 cas sur 3 000)</li> </ul>
<b>Rubéole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rougeurs</li> <li>Enflure des ganglions</li> <li>Arthrite, surtout chez les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encéphalite (infection du cerveau) (1 cas sur 6 000)</li> <li>Fausse couche chez la femme enceinte</li> <li>Malformations chez le bébé dont la mère a eu la rubéole pendant la grossesse</li> </ul>
<b>Oreillons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fièvre</li> <li>Mal de tête</li> <li>Enflure des glandes situées près de la mâchoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méningite (1 à 10 % des cas)</li> <li>Surdité (devenir sourd)</li> <li>Infection des testicules</li> <li>Infection des ovaires</li> </ul>

## Le vaccin

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et leurs complications. La protection contre ces maladies dure toute la vie.

Une femme qui reçoit le vaccin doit éviter de devenir enceinte au cours du mois suivant la vaccination.

## Les symptômes après la vaccination

Des symptômes peuvent être causés par le vaccin (ex. : rougeur à l'endroit où l'injection a été faite). D'autres problèmes peuvent arriver par hasard et n'ont aucun lien avec le vaccin (ex. : rhume, gastro, mal de tête).

Le vaccin RRO est sécuritaire. Dans la majorité des cas, il ne provoque aucune réaction.

Fréquence	Réactions connues causées par ce vaccin	Ce qu'il faut faire
Très souvent (moins de 50 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Douleurs aux jointures chez les adultes</li> </ul>	
Souvent (moins de 10 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Douleur, rougeur à l'endroit où l'injection a été faite</li> <li>Rougeurs non contagieuses et fièvre modérée ou élevée entre la 5<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> journée après la vaccination</li> <li>Intubilité, somnolence (avoir du sommeil), conjonctivite (yeux rouges)</li> <li>Douleurs aux jointures chez les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer une compresse humide froide à l'endroit où l'injection a été faite.</li> <li>Utiliser un médicament contre la fièvre ou les malaises au besoin.</li> <li>Consulter un médecin selon la gravité des symptômes.</li> </ul>
Parfois (moins de 1 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prisoons, enflure des ganglions et des glandes situées près de la mâchoire</li> </ul>	
Rarement (moins de 1 personne sur 1 000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convulsions entre la 5<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> journée après la vaccination</li> </ul>	
Très rarement (moins de 1 personne sur 10 000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution temporaire des cellules sanguines qui aident à la coagulation du sang</li> </ul>	
Moins de 1 personne sur 1 million	<ul style="list-style-type: none"> <li>Problèmes neurologiques</li> </ul>	

Il est recommandé de demeurer sur place au moins 15 minutes après une vaccination, car les réactions allergiques au vaccin sont toujours possibles. Si une réaction allergique survient, les symptômes apparaîtront quelques minutes après la vaccination. La personne qui donne le vaccin sera en mesure de traiter cette réaction immédiatement sur place.

À remettre à l'utilisateur:

Protocole d'immunisation du Québec - Vaccin RRO ([gouv.qc.ca](http://gouv.qc.ca))

# AS-624

- Nous vous invitons à consulter le guide explicatif concernant le formulaire d'immunisation AS-624 qui doit être utilisé pour l'évaluation prévaccinale : [https://www.ciassca.com/clients/CISSCA/ProfessionnelsM%C3%A9decins\\_et\\_partenaires/Maladies\\_infectieuses/Immunisation/Guide\\_explicatif\\_AS-624.pdf](https://www.ciassca.com/clients/CISSCA/ProfessionnelsM%C3%A9decins_et_partenaires/Maladies_infectieuses/Immunisation/Guide_explicatif_AS-624.pdf).
- Le formulaire est disponible dans les dossiers électroniques du CISSS de Chaudière-Appalaches ou sur le site du MSSS : <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/924ec80ebd8a511b85256e1a006ba718/433db0546e65e5ed85256ecb004ac46e>.

# AS-624 (suite)



DT9225

## FORMULAIRE D'IMMUNISATION

Numéro de dossier	
Nom et prénom de l'utilisateur	
Nom et prénom de la mère	
Nom et prénom du père (optionnel)	
Date de naissance	Année Mois Jour Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
N° d'assurance maladie	Expiration Année Mois
Adresse (N°, rue)	
Ville	Code postal

INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Usager apte de 14 ans ou plus			
Ind. rég.	N° de téléphone résidence	Ind. rég.	N° téléphone (autre) <input type="checkbox"/> Cellulaire <input type="checkbox"/> Travail
Adresse courriel :			
Usager de moins de 14 ans ou usager majeur inapte			
Personne autorisée selon sa déclaration (nom, prénom) :		Adresse courriel :	
<input type="checkbox"/> Autorité parentale <input type="checkbox"/> Conjoint (marié, union civile ou de fait) <input type="checkbox"/> Mandataire <input type="checkbox"/> Personne qui démontre pour le majeur un intérêt particulier <input type="checkbox"/> Proche parent du majeur inapte <input type="checkbox"/> Tuteur			
Ind. rég.	N° de téléphone résidence	Ind. rég.	N° téléphone (autre) <input type="checkbox"/> Cellulaire <input type="checkbox"/> Travail

QUESTIONNAIRE PRÉ IMMUNISATION				
ÉLÉMENTS À ÉVALUER PAR LE PROFESSIONNEL HABILITÉ À PROCÉDER À LA VACCINATION	OUI	NON	S.O. ou NSP	PRÉCISIONS
1. Problèmes de santé L'usager présente-t-il actuellement un changement dans son état de santé (par rapport à son état habituel)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Immunosuppression L'usager présente-t-il un affaiblissement du système immunitaire en raison d'une maladie (ex. : leucémie) ou d'un médicament pris actuellement (ex. : chimiothérapie)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Réactions antérieures L'usager a-t-il déjà eu une réaction allergique grave qui a nécessité des soins médicaux d'urgence ou a-t-il déjà eu, après l'administration d'un vaccin, une réaction assez grave qui a nécessité une consultation médicale?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Troubles de la coagulation L'usager présente-t-il des troubles de la coagulation nécessitant un suivi médical ou une prise d'anticoagulants?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. Produit immunisant ou sanguin L'usager a-t-il reçu une transfusion sanguine ou une injection d'immunoglobulines au cours des 11 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6. Grossesse Si l'usager est une femme, est-elle actuellement enceinte?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nom et prénom de l'usager	N° de dossier	N° ID SI-PMI
---------------------------	---------------	--------------

CONSENTEMENT	
<input type="checkbox"/> Les renseignements sur la ou les maladies et sur le ou les produits immunisants, incluant les réactions possibles et la conduite à tenir après l'administration de ceux-ci, ont été donnés à l'usager ou à son représentant légal. <input type="checkbox"/> Consent à l'administration du ou des produits immunisants suivants, à la suite de l'analyse du professionnel habilité : _____	
<input type="checkbox"/> Refuse le ou les produits immunisants suivants : _____ <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas	
CONSENTEMENT/REFUS OBTENU AUPRÈS DE :	
<input type="checkbox"/> Usager <input type="checkbox"/> Autorité parentale <input type="checkbox"/> Conjoint (marié, union civile ou de fait) <input type="checkbox"/> Mandataire <input type="checkbox"/> Personne qui démontre pour le majeur inapte un intérêt particulier <input type="checkbox"/> Proche parent du majeur inapte <input type="checkbox"/> Tuteur	
BUREAU DE SANTÉ :	
L'administration du ou des produits immunisants découle d'une recommandation du bureau de santé :	
<input type="checkbox"/> Je consens à ce que mes informations soient acheminées au bureau de santé	
INFORMATIONS SUR LE PROFESSIONNEL HABILITÉ QUI OBTIENT LE CONSENTEMENT :	
<input type="checkbox"/> Infirmière <input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Inhalothérapeute <input type="checkbox"/> Sage-femme <input type="checkbox"/> Pharmacien	N° de permis : _____
Nom : _____	Signature : _____
Date : Année Mois Jour	
Nom du témoin si le consentement est obtenu par téléphone : _____	

DÉTAILS DES PRODUITS IMMUNISANTS ADMINISTRÉS															
Date (année, mois, jour)	Heure (00-00)	Nom du produit immunisant	N° de lot	Quantité (unité)	Voie d'administration					Site d'administration				Médicaments	
					Intra-musculaire	Sub-cutané	Orale	Intra-musculaire	Intra-veineuse	Bris gauche	Bris droit	Cuisse gauche	Cuisse droite		Autre
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LIEU DE DISPENSATION DE SERVICE (LDS): _____													<input type="checkbox"/> Saisie SI-PMI		
INFORMATIONS SUR L'INTERVENANT QUI A ADMINISTRÉ LE OU LES PRODUITS IMMUNISANTS :															
Nom : _____		Initiales : _____		Signature : _____		Profession (précisez) : _____				N° de permis : _____					
Nom : _____		Initiales : _____		Signature : _____		Profession (précisez) : _____				N° de permis : _____					

Notes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Inscription SI-PMI

- Chaque vaccin administré doit être consigné au registre provincial SI-PMI dans les 48 heures ouvrables.
  - Concernant la vaccination contre la rougeole des travailleurs du CISSS-CA, les formulaire AS-624 doivent être numérisés (recto-verso) vers l'adresse courriel du service santé : [centre.assistance.sst.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance.sst.cisssca@ssss.gouv.qc.ca) à la suite du consentement du travailleur.

Pour information complémentaire : [site Web du CISSS-CA, section SI-PMI](#)

# Manifestation clinique inhabituelle suivant la vaccination

- Comme pour tout vaccin, si une réaction post-vaccinale non attendue survient, il faut intervenir rapidement et signaler ces situations à la Direction de santé publique.
- Remplir entièrement, avec le plus de précisions possibles, la version dynamique du formulaire [Déclaration de manifestations cliniques inhabituelles après une vaccination](#).
- Acheminer par courriel le formulaire rempli à la Direction de santé publique (même si déjà déclarée par téléphone) à l'adresse suivante : [maladies\\_infectieuses@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maladies_infectieuses@ssss.gouv.qc.ca) ou par télécopieur au 418 389-1560.

# Outils et liens importants

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

# Outils et liens importants

- **Protocole d'immunisation du Québec**  
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>
- **Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins**  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001018/?&date=DESC&sujet=vaccination-immunisation&critere=sujet>
- **Manifestation clinique inhabituelle suivant la vaccination**  
[Manifestation clinique inhabituelle \(MCI\) après une vaccination - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches \(cisssca.com\)](#)
- **Rougeole population**  
[Rougeole - CISSS de Chaudière-Appalaches \(cisssca.com\)](#)

# Références

- **Protocole d'immunisation du Québec**  
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>
- **Manifestation clinique inhabituelle suivant la vaccination**  
[Manifestation clinique inhabituelle \(MCI\) après une vaccination - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches \(cisssca.com\)](#)
- **Rougeole population**  
[Rougeole - CISSS de Chaudière-Appalaches \(cisssca.com\)](#)
- **Guide de prévention et contrôle des infections en service de garde à l'enfance et dans les écoles (MSSS)**  
[chap7-rougeole.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)
- **Copilot**

# Merci!

Des gens  
de cœur **unis** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 

Des gens  
de cœur   
**unis**  
pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec   
